

LE CONSEIL CONSULTATIF DES JURASSIENS DE L'EXTERIEUR

Le Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur invite à voter OUI le 28 mars prochain.

Les citoyennes et citoyens de Moutier sont appelés aux urnes le 28 mars prochain pour décider si leur ville rejoindra le canton du Jura. Le Conseil consultatif des jurassiens de l'extérieur (CCJE) souhaite vivement que Moutier intègre le canton du Jura. Le conseil est persuadé que ce transfert permettra de mieux valoriser les atouts de la cité prévôtoise, dont le rayonnement bénéficiera à l'ensemble de la région.

Les habitantes et habitants de Moutier partagent plusieurs caractéristiques fortes avec leurs voisins du canton du Jura : la géographie, l'histoire, le tissu économique, la langue, la culture et de nombreux liens sociaux. Les citoyennes et citoyens de Moutier votent, dans la très grande majorité des scrutins fédéraux, comme celles et ceux du canton du Jura. Pour les membres du CCJE qui observent attentivement le Jura depuis l'extérieur, les nombreux points communs et les affinités qui lient Moutier au canton du Jura sont une évidence. Tous les arguments ne remplaceront jamais l'élan du cœur : tout concorde pour que Moutier rejoigne enfin le canton du Jura !

Le Gouvernement jurassien, appuyé par le Parlement, a renouvelé plusieurs engagements forts concernant l'accueil de Moutier. Si Moutier rejoint le canton du Jura, ce sont 180 emplois équivalents plein temps de l'administration cantonale qui y seront localisés. Le tissu économique, très orienté sur la micromécanique, bénéficiera des mesures mises en œuvre par le canton du Jura en faveur de la diversification économique, en particulier dans le secteur tertiaire et dans les technologies numériques et médicales. Les entreprises prévôtoises bénéficieront des collaborations engagées avec la métropole bâloise et de la proximité de l'antenne jurassienne du parc d'innovation suisse de Basel Area, située à sept minutes de Moutier. Au niveau fiscal, les entreprises mais également les personnes physiques seront avantagées comme l'a démontré une expertise indépendante.

Dans le domaine de la scolarité, les établissements primaires et secondaires seront maintenus et pourront continuer à accueillir des élèves des villages voisins. Les autorités jurassiennes entendent régler, avec la collaboration du canton de Berne, l'avenir du ceff et de l'École de maturité spécialisée. Le CCJE apprécie la volonté des autorités jurassiennes de maintenir à Moutier le ceff et l'accueil des élèves des deux cantons ou, à défaut, d'y installer une division du Centre jurassien d'enseignement et de formation. C'est une preuve de l'importance donnée à la formation des jeunes générations, chère au CCJE.

Les autorités jurassiennes pourront renforcer le rôle central de Moutier sur le plan culturel, car ses institutions offrent un important potentiel. Le soutien public à la culture est important dans le canton du Jura; des acteurs culturels de Moutier bénéficient du reste déjà d'aides financières du canton du Jura, mais aussi des collaborations des milieux culturels jurassiens et de la participation du public jurassien.

Le CCJE est convaincu que le poids politique de Moutier ne peut sortir que renforcé au sein du canton du Jura. N'est-il pas préférable d'être la deuxième ville d'un canton – avec une force équivalente à 7 députés – plutôt que la vingtième ? Poser la question, c'est y répondre.

Le Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur appelle les électrices et électeurs de Moutier à voter résolument OUI au transfert de la commune dans le canton du Jura.

Le Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur

Personne de contact: Patrick Joset — Tél. 079 212 90 08